



Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 juillet 2022

Date de la convocation et affichage : le 1^{er} juillet 2022

Date d'affichage du compte rendu : le 26 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir :

Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent(e)s et excusé(e)s Mesdames et Monsieur : CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le quorum est constaté.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire rappelle que le Compte-rendu de la Séance du 31 mai 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire, soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

- Approbation de la convention « Véloroute » entre la Commune et le département,
- Approbation de devis concernant le sondage de la RD 280.

DELIBERATION :

Après lecture faite par Monsieur le Maire de la convention d'investissement et de fonctionnement pour l'aménagement et la gestion d'une aire de repos et d'une aire de stationnement de la Véloroute n°52 sur notre Commune, le Conseil Municipal, suite à plusieurs remarques **décide de ne pas adopter** dans l'état la convention proposée par le département.

Les modificatifs à apporter à ladite convention sont les suivants :

La Commune de Chepy prendra en charge la tonte des espaces enherbés et effectuera la taille, l'élagage des arbres et de la végétation **uniquement sur le domaine lui appartenant.**

De plus, la Commune de Chepy, n'effectuera pas l'entretien et le nettoyage du mobilier urbain mis en place. Cette tâche demeurera à la charge du propriétaire des biens.

Monsieur le Maire demande également qu'il soit planté une haie de buissons de façon à sécuriser la descente du pont sur le côté gauche ou de positionner une barrière de sécurité.

Il convient également de revoir l'annexe 4 – Plan d'aménagement de l'aire de repos et de l'aire de stationnement qui n'est pas conforme avec la réalité de l'implantation du site.

L'approbation et la signature de la convention sera faite à la suite des modifications.

1487-2022 : Approbation de devis concernant le sondage de la RD 280 :

Monsieur le Maire fait suite aux précédentes réunions et informe les membres du Conseil Municipal que le Cabinet de Géomètres experts TERRA a obtenu plusieurs devis concernant la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet de réfection et d'aménagement de la traversée de la RD280.

Il a été demandé pour chaque devis, 29 sondages afin de réaliser très précisément une cartographie des perméabilités des sols des abords de la RD280 (ex RN 44)

4 sociétés ont répondu à ces exigences :

- Ginger – Cebtp : 8 950.00€ HT,
- Fondasol : 15 500.00€ HT,
- Foralab : 7 820.00€ HT,
- ICEO : 7 850.00€ HT,

Après échanges et comparaison des devis,

les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité

de retenir l'offre la mieux disante pour un montant de 7 820.00€ HT du cabinet Foralab.

Questions diverses :

Fête Patronale –Tickets offerts auprès des forains par la Commune :

Madame MENISSIER Martine soumet l'idée que la Commune pourrait offrir à l'occasion de la fête patronale, des bons aux jeunes chepiots, utilisables auprès des forains présents à la fête.

Après concertations et échanges, les tickets seront offerts aux jeunes de 3 à 11 ans sous forme de 5 bons de 1€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Fait à Chepy, le 26 juillet 2022

La secrétaire de séance,

M. MENISSIER

Le Maire,

J. ROUSSINET